

## CSFPT séance du 8 avril 2026

Ce conseil supérieur s'est ouvert à l'issue des résultats du second tour des élections municipales du 22 mars. Notre pays traverse une crise démocratique profonde, marquée par une abstention toujours trop haute et une progression inquiétante de l'extrême droite dans de nombreuses collectivités territoriales. La Fédération CGT des Services Publics a exprimé sa plus vive préoccupation face à l'encrage et à l'arrivée au pouvoir d'élu·es municipaux·ales d'extrême droite. Partout où elle passe, l'extrême droite s'attaque aux libertés syndicales, aux droits des agent·es et aux associations qui font vivre le lien social. Ce scrutin acte une nouvelle défaite du camp présidentiel. C'est la poursuite de la remise en cause de la légitimité de la Macronie, qui, au lieu de poursuivre une politique sociale régressive, devrait en tirer les enseignements pour opérer un changement de cap politique radical.

La ponction de 45 millions d'euros sur le CNFPT se traduirait inexorablement par une baisse drastique des possibilités de formation des agent·es. Les organisations syndicales ont récemment mis en ligne une pétition dénonçant ce racket. Il nous revient collectivement d'amplifier le nombre de signatures.

Pour acter un réel changement politique, le gouvernement pourrait par exemple réintroduire l'article 2 sur l'exercice du droit syndical. Faute de volonté, les organisations syndicales et les employeurs ont pour projet de mettre à disposition une proposition de loi dans les deux chambres parlementaires pour réintroduire dans la loi cette disposition. Un vœu sera soumis au vote des membres du CSFPT lors de la séance plénière du 27 mai visant à demander le soutien des parlementaires dans la démarche engagée.

Les attaques contre les droits des agent·es se poursuivent également par un récent projet de décret qui a été présenté l'après-midi au conseil commun sur la révision des Autorisations Spéciales d'Absence pour événements familiaux. Les employeurs publics et les OS dénoncent un projet de décret réducteur et un manque de concertation sociale, qui n'est plus acceptable pour l'attractivité de la fonction publique et qui se retrouve bien en deçà de ce qui peut se faire dans le privé.

Les résultats des élections municipales traduisent également l'exaspération des agent·es, actif·ves et retraité·es, mobilisé·es le 2 avril à l'appel de la CGT, pour dénoncer la baisse de leur pouvoir d'achat en période de forte inflation des prix de l'énergie. Nous incitons les employeurs territoriaux à prendre toutes les mesures d'accompagnement social sur le pouvoir d'achat des personnels. La CGT revendique une réévaluation significative du point d'indice et la révision des grilles indiciaires car le véritable problème sous-jacent, c'est le niveau des traitements qui est trop faible. Quand les prix augmentent, les salaires doivent suivre, sinon c'est le niveau de vie qui recule.

Sur le projet de loi de simplification, cinq articles ont été étudiés. Sous prétexte de simplification, ce projet porte un certain nombre de régressions. La CGT a déposé deux amendements, l'un visant à maintenir l'oral des concours sur titre et l'autre à sauvegarder le congé spécial. La CGT a émis un avis défavorable sur quatre articles et un avis favorable sur l'article 19. La CGT a émis un avis défavorable sur l'ensemble du projet de loi.